

<p>Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
<p>Délibération n° 2716/2020</p>	<p>Objet : Modification de la délibération n° 2703/2020 portant désignation des délégués du conseil municipal auprès des syndicats intercommunaux et organismes extérieurs.</p>

Conseillers en exercice : 27

Présents : 23

Pouvoirs : 4

Absents : 0

Votants : 27

L'an deux mil vingt, le 29 septembre à 19 h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 18 septembre 2020, s'est réuni exceptionnellement à l'Espace des Buissons en séance publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

Présents : Alphonse BOYE, Maire.

Florence TORRECILLA, Alain BOUKRIS, Vanessa HANNI, Anne FERREIRA, Jean-Luc DESPREZ, Pauline BOHNERT-BISQUERT, Arnaud DESSAINT, adjoints au Maire.

Roland TIBI, Jean-Pierre VANHAVERE, François ELIE, Céline MONASSA, Caroline DELISSE, Stéphanie GODEAU JAOUEN, Mehdi BELLOUTH, Noémie ARNOFFI, Grégory NGUYEN, Jean-Jacques GAREAU, Martine HARBULOT, Danielle METRAL, Nicole DELBOSC, Bernard KAMMERER, Carine LACROIX CHARLES conseillers municipaux.

Absents représentés : Nicolas BRAGARD représenté par Vanessa HANNI, Dominique HUMEZ représentée par Pauline BOHNERT-BISQUERT, Samantha CRISIAS représentée par Alain BOUKRIS, Margot MAGIN représentée par Martine HARBULOT.

Absents : /

Madame Céline MONASSA a été nommée secrétaire de séance.

Vu l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2703/2020 du 29 juillet 2020 relative à la désignation des délégués du conseil municipal auprès des syndicats intercommunaux et organismes extérieurs ;

Considérant la proposition de changement des délégués du conseil municipal auprès des organismes suivants :

- SIPE : Alphonse BOYE pour remplacer Noémie ARNOFFI,
- INFOCOM : Dominique HUMEZ pour remplacer Noémie ARNOFFI ;

Considérant que ces modifications ont pour seul justificatif de garantir l'adéquation entre :

- les dates / horaires prévisionnels des réunions de syndicats et des organismes,
- l'emploi du temps des élus (notamment leur disponibilité en journée) ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A l'unanimité des votants, 23 voix pour et 4 abstentions (Martine HARBULOT, Jean-Jacques GAREAU, Margot MAGIN, Nicole DELBOSC)

ARTICLE 1 : ENTERINE la modification de la délibération n° 2703/2020.

ARTICLE 2 : DESIGNÉ des délégués du conseil municipal auprès des syndicats intercommunaux et organismes extérieurs comme suit, issus du vote à main levée par unanimité du conseil constatée pour renoncer au vote à bulletins secrets et pour voter en globalité l'ensemble de commissions :

	Titulaires	Suppléants
SIGEIF	<i>François ELIE</i>	<i>Pauline BOHNERT-BISQUERT</i>
SIPPEREC	<i>François ELIE</i>	<i>Pauline BOHNERT-BISQUERT</i>
INFOCOM 94	<i>Florence TORRECILLA Dominique HUMEZ</i>	/
SYNDICAT INTERCOMMUNAL LE VIEUX COLOMBIER	<i>Vanessa HANNI Jean Pierre VANHAVERE</i>	/
SYNDICAT DE L'HOPITAL VILLENEUVE ST GEORGES	<i>Jean Pierre- VANHAVERE Stéphanie JAOUEN</i>	/
SYNDICAT LYCÉE G. BUDÉ	<i>Stéphanie JAOUEN - Noémie ARNOFFI</i>	/
SIPE	<i>Alphonse BOYE Caroline DELISSE Anne FERREIRA</i>	<i>Arnaud DESSAINT Pauline BOHNERT BISQUERT François ELIE</i>
SAF 94	<i>Vanessa HANNI</i>	<i>Samantha CRISIAS</i>
CA COLLEGE G. BRASSENS	<i>Grégory NGUYEN</i>	/
CLECT GPSEA	<i>Alphonse BOYE</i>	<i>Jean Luc DESPREZ</i>
CLECT MGP	<i>Alphonse BOYE</i>	<i>Jean Luc DESPREZ</i>

CERTIFIE CONFORME
MAROLLES-EN-BRIE, le 29 septembre 2020



Alphonse BOYE
Maire de Marolles-en-Brie

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.